

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>6</u>	<u>19</u>	<u>16</u>
----------	-----------	-----------

Date de la convocation

24 juillet 2009

Date d'affichage

24 juillet 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELVEZET**

séance du 30 juillet 2009

L'an deux mille neuf

Et le trente juillet
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES; Maire

Présents :, REBOUL Nicole, Mrs COUSTES-CHAPDANIEL J.C.,
DELORD Paul, ROUVIERE Francis ,Olivier BOULAT, Alain VEYRUNES
Absents excusés: Murielle MAZEL, Elisabeth COUSTES, Pascal MERIC

M Olivier BOULAT a été élu secrétaire

Objet de la Délibération

Demande de dissolution du Syndicat intercommunal d'électrification du Chassezac

Dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale en Lozère, la Préfecture souhaite, en accord avec le SDEE, que les communes reprennent leur compétence en matière d'électrification pour la transférer ensuite au SDEE.

La commune de Belvezet siège depuis plusieurs années au sein du syndicat intercommunal d'électrification du Chassezac. Ce syndicat n'a plus de raison d'être car sa seule action consiste à encaisser le montant des cotisations et à les reverser intégralement au SDEE.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification (SIE) du Chassezac ainsi que sur l'adhésion directe de la commune au SDEE, pour la compétence électrification, à compter de l'arrêté préfectoral actant de la dissolution du SIE du Chassezac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Se prononce favorablement sur :

- La dissolution du SIE du Chassezac ;
- L'adhésion directe de la commune au SDEE pour la compétence électrification ;

Confirme la désignation de :

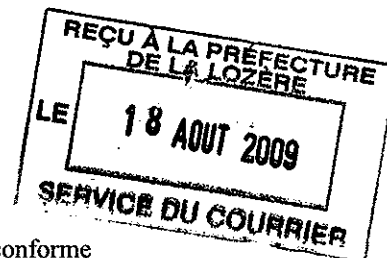
- Alain VEYRUNES et Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL délégués de la commune au sein du SDEE.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture du :

Et publication ou notification du :



Pour extrait conforme
Le Maire
Alain VEYRUNES

